

Convocation du :
3 septembre 2019

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 9

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers
présents : 8

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 9 septembre, à 20 heures 30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 3 septembre, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers
votants : 9

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente,
Mesdames Muriel BLONDEAU, Laurence CHRISTEAUT, Béatrice GUÉDOU, Chantal VASSARD, Messieurs Mickaël D'HUIT, Mathias LUTON, membres du comité syndical.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres.
Messieurs Stéphane BOURGEOIS, Romain LORIDE, membres de la commission scolaire du futur SIVOS.
Monsieur Olivier THOMAS, directeur de l'école Corancez/Mignières/Ver-lès-Chartres.

Absentes excusées :

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA accueille les nouveaux représentants de la commune de Mignières, ainsi que le nouveau directeur de l'école. La présidente propose un tour de table pour se présenter et précise que tous les membres de la commission scolaire du futur SIVOS ont été conviés à ce comité.

Madame ABADIA demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction des précédents comptes rendus.

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux des deux précédentes séances sont adoptés à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. INTEGRATION DE LA COMMUNE DE MIGNIERES

Madame ABADIA prend acte de la nomination des 3 délégués de la commune de Mignières, la délibération sera transmise ultérieurement.

Madame ABADIA propose d'adresser les statuts modifiés tels qu'ils ont été élaborés en commission scolaire, au service de contrôle de légalité de la préfecture pour avis. Ceux-ci seront votés ultérieurement.

2. SECRETARIATS et ORGANISATION

Madame ABADIA informe qu'un ordre de mission doit être établi pour le déplacement des secrétaires communales sur les deux sites de Ver-lès-Chartres et de Mignières. Il faut finaliser les bases de données sur Berger Levrault pour préparer la facturation des services périscolaires. M. LUTON contacte la société pour voir si les logiciels sont opérationnels pour définir à partir de quelle date le secrétariat pourra fonctionner.

Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'il y a lieu de prévoir une convention temporaire afin d'organiser les missions liées à la compétence scolaire sur la fin de l'année. Compte tenu des échanges avec M. STREHLE inspecteur à la trésorerie principale, la convention entre le SIRP et la commune de Mignières peut être établie dans un sens ou dans l'autre.

3. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame ABADIA donne la parole à M. THOMAS qui précise ses temps de direction : le lundi après-midi et le jeudi à Mignières et, le mardi matin à Ver-lès-Chartres.

M. THOMAS indique que la rentrée s'est bien passée de façon globale, la spécificité des travaux à l'entrée de l'école de Ver-lès-Chartres est à caler. Les collègues ont fait leur installation dans leurs classes respectives. M. THOMAS remercie les élus pour leur présence ce jour-là sur les deux sites.

Le regroupement pédagogique fait qu'il y a des points à ajuster, à affiner.

M. THOMAS exprime quelques demandes particulières :

- les travaux sur Ver-lès-Chartres occasionnent des nuisances sonores importantes,
- une mise en sécurité de l'école de Ver-lès-Chartres plus rigoureuse est nécessaire pour la gestion du PPMS,
- Quelle organisation pour les commandes de fournitures, de petits matériels ? A qui s'adresser et quel budget ?
- Plusieurs demandes d'achats: un meuble pour stocker les jeux d'extérieurs, achat d'équipement d'EPS car un déséquilibre entre les deux sites, une commande de papier à faire, des caisses de rangement pour les jeux et accessoires,
- Des problèmes de connectique entre le photocopieur et les ordinateurs à résoudre.

Pour l'équipement des classes :

MS-GS : bancs dans le couloir pour mettre les chaussures, une étagère au-dessus des porte-manteaux, un meuble bibliothèque, une table pour faire de la peinture,

CE1 : un placard pour du rangement supplémentaire,

CM1 : ajouter des porte-manteaux, une estrade au tableau, des stores pour occulter le soleil qui gêne à l'utilisation du tableau

Des chaises de tailles normales à ramener.

Monsieur VAN DER STICHELE indique que nous allons devoir fonctionner avec le budget du SIRP et celui de la commune de Mignières pour le budget de cette fin d'année, les modalités sont à définir.

Madame ABADIA rappelle qu'au sein du SIRP une participation de 63€/enfant est allouée à l'école. Madame CHRISTEAUT informe que la commune de Mignières doit valider sa participation, celui-ci était arrêté au 31 août dans l'attente de la nouvelle organisation. Le montant pour les 4 mois restants est à recalculer.

M. THOMAS informe que les enseignants n'entendent pas l'interphone situé dans l'entrée, et demande

s'il y a possibilité de le déplacer. De même, les produits pharmaceutiques sont à renouveler, une pharmacie commune pour l'école et les services périscolaires est envisagé. Madame ABADIA confirme que le syndicat se charge de ces achats.

M. THOMAS souhaite avoir des précisions sur les horaires des agents, le temps alloué aux classes et aux parties communes.

Le directeur souligne que l'arrivée des élèves à 8h35 sur le site de Mignières pose un problème de responsabilité, comment repérer ceux qui sont entrés dans l'école ? Peut-on demander aux parents de les accompagner jusqu'à l'agent ? Madame BLONDEAU indique qu'il n'est pas souhaitable de changer les habitudes des parents, de plus certains élèves arrivent seuls. Madame CHRISTEAUT rappelle que cette organisation a été mise en place avec l'ancien directeur qui n'a pas pointé ce souci. Madame ABADIA signale qu'effectivement sur un même laps de temps nos responsabilités (école et syndicat) sont engagées, et cela sur les deux sites.

Madame BLONDEAU évoque la possibilité de demander une autorisation des parents pour les enfants qui descendent seuls du bus.

Transport : En cas de soucis, d'intempéries ou autre, M. THOMAS demande à être informé directement. Madame ABADIA explique que lorsqu'il y a un arrêté d'interdiction de circulation, l'information était relayée les années précédentes par un mot dans le cahier la veille.

Projet d'Accueil Individualisé : Le document original doit être signé par la direction et le syndicat.

Temps du midi : M. THOMAS informe qu'en cas d'incidents ou de blessures et selon la gravité, il est souhaitable de mettre un mot dans le cahier de liaison, d'informer les enseignants et si nécessaire d'appeler les parents. M. LUTON remarque qu'il est souhaitable d'en discuter en commission scolaire afin que la procédure soit identique sur les deux sites.

Bibliothèque : Lors du conseil commun du 4 juillet il a été évoqué un déplacement des élèves à la bibliothèque de Mignières, qu'en est-il ? Les modalités de transport, de responsabilité et de temps sont à réfléchir. M. BOURGEOIS précise qu'il avait consulté les enseignants lors du déménagement. Et il avait présenté les livres disponibles sur le site de Ver-lès-Chartres qui semblaient être suffisant, peut-être faut-il éviter les voyages. Madame BLONDEAU demande un retour sur le temps de classe nécessaire à cette activité.

Informatique : L'animateur informatique de l'éducation nationale se déplacera le 10 septembre pour voir et remédier si possible aux soucis informatiques, mais de gros problème de connexion internet sur le site de Ver-lès-Chartres. M. THOMAS rappelle que l'éducation nationale prévoit un enseignement informatique de la MS au CM2 pour tous les usages quotidiens, aujourd'hui l'équipement est trop disparate. Monsieur BOURGEOIS indique que du matériel a été redistribué aussi lors du déménagement. Monsieur LUTON souhaite une réflexion globale sur l'équipement, sur la mobilité de celui-ci en tenant compte des difficultés de chaque site. Il y a incohérence sur la pratique et entre les demandes des équipes enseignantes, c'est pourquoi nous n'avons pas pris de décision, les demandes de subventions sur la commune de Mignières sont prévues. L'informatique administrative du syndicat était une priorité. Madame ABADIA précise que ce n'était pas en réflexion sur le SIRP, c'est un investissement où il faut anticiper les demandes de subvention.

4. REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR ACHATS DIVERS CANTINE

Madame ABADIA informe l'assemblée que Madame DE AVEIRO s'est acquittée personnellement de l'avance de frais afférant à l'acquisition de petits matériels (couverts, verres, plats, pichets et panières à pains) pour la restauration scolaire. Des factures d'un montant de 83.19 euros ont donc été établies à des fins de remboursement.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à un total de 83.19 euros.

Tous pouvoirs sont donnés afin qu'un virement de 83.19 € soit effectué sur le compte personnel de Madame DE AVEIRO.

5. ACQUISITION D'UN FOUR

Madame ABADIA indique qu'il y a lieu d'équiper la restauration d'un four supplémentaire compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants. La commune de Mignières a proposé un four inutilisé pour la somme de 300€. L'installation d'une prise électrique supplémentaire est à prévoir également.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de la commune de Mignières pour l'acquisition d'un four pour un montant global de 300 € HT sans TVA ;
- donne tous pouvoirs à Madame ABADIA pour signer les documents nécessaires à cet achat.

6. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA informe qu'une famille à demander des précisions sur le temps d'accueil gratuit et le temps de garderie.

Madame CHRISTEAUT fait-part d'un mail qui est parvenu à 17h30 ce soir d'une famille modifiant les transports de son enfant pour le lendemain, difficile d'informer tout le monde.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUÉDOU Béatrice	
Madame BLONDEAU Muriel		Monsieur LUTON Mathias	
Madame CHRISTEAUT Laurence		Madame ROGUET Laury	<i>Ayant donné pouvoir à Madame ABADIA</i>
Madame DE AVEIRO Marie-France		Madame VASSARD Chantal	
Monsieur D'HUIT Mickaël			